

ABONNEMENT

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE

LA CRISE

Le nouveau Président de la République
a successivement reçu et consulté hier, dans
la matinée, un grand nombre de person-
nages politiques appartenant aux deux
Chambres, mais il n'a confié à personne la
mission de constituer un cabinet.

Dans l'après-midi, M. Carnot a reçu M.M.
Jules Ferry, Ribot, Cazot et de Freycinet.

Nous croyons savoir, disent les Tablettes,
que M. de Freycinet peut être considéré
comme étant d'ores et déjà chargé de consti-
tuer un cabinet.

On lit dans la correspondance Gtimblot:

« A 4 heures 1/2, nous croisons dans les
couloirs M. Anatole de la Forge qui se rend
à l'Élysée. Le Président Carnot a offert à
M. Floquet de former un cabinet, nous
dit-il, j'approuverai cette solution de
toutes mes forces. Tout, plutôt que le
ministère Rouvier! » Cependant, des visi-
teurs de l'Élysée affirment que M. Carnot
manifeste le désir de conserver M. Rouvier,
sinon à la présidence, au moins au minis-
tère des finances.

Il est vrai qu'avec la caractère indécis
du nouveau Président, celui qui parle le der-
nier a toujours raison. »

Le Président de la République a travaillé
hier à son Message qui sera vraisemblable-
ment lu demain jeudi, si le ministère est
formé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Stance du 6 décembre

M. le président Floquet annonce la mort
de M. Chevalier, député de Maine-et-Loire,
et rend un hommage très impartial à la mé-
moire de cet homme de bien qui était estimé
de tous les partis et qui appartenait à la mi-
norité de droite. M. Floquet rappelle qu'a-

près avoir servi l'Empire, M. Chevalier avait
résigné ses fonctions judiciaires en 1870; il
fit ensuite de sa maison une magistrature
domestique dont l'arbitrage supprima bien
des conflits. C'était une conscience d'une
grande clarté, un cœur plein de bonté et de
dévouement. Elu conseiller général en 1874
et député en 1885, il apporta dans l'exer-
cice de ses fonctions la plus grande fermeté;
il a sacrifié son intérêt privé à ceux de son
pays. Il vante la droiture et les qualités pri-
vées du défunt. Tous ceux qui l'ont connu
l'ont apprécié et s'associent à la douleur de
sa famille et de ses concitoyens.

Le discours de M. le président est fré-
quemment interrompu par des murmures
approbatifs et la péroraison est saluée de
chaleureux applaudissements.

La Chambre n'enverra pas aux obsèques
de délégation officielle, selon le désir de la
famille.

L'élection de M. Pointcarré, député de la
Meuse, est validée.

La Chambre vote divers projets d'intérêt
local et s'ajourne à samedi.

MALICE COUSUE DE FIL ROUGE

Les trois journaux boulangistes de Paris,
l'Intransigeant, la France et la Lanterne, —
un joli trio — font rage contre le général
Sausier.

Le prétexte de cette recrudescence de fu-
rie boulangiste est le vote de la Droite, au
Congrès, sur le nom du gouverneur de Paris;
la véritable cause, c'est le peu de cas que le
général Sausier a toujours fait de M. Bou-
langer, et les mesures qu'il a prises avec
énergie et intelligence pour empêcher, au-
tant qu'il était en son pouvoir, les étranges
amis de M. Boulanger de recommencer les
facéties de 1874.

On a pu voir que les précautions prises
par le gouverneur de Paris n'étaient point
superflues, et il n'a pu, malgré cela, empê-
cher — spectacle instructif d'ailleurs — l'é-
meute d'entrer en scène, et, comme l'a dit un
républicain, M. Passard, « de prendre une

participation réelle aux travaux du Con-
grès ».

Si la Droite a voté pour le général Sausier
qu'elle n'avait d'ailleurs nullement pres-
senti, c'était uniquement pour rendre hom-
mage, en dehors de toute préoccupation de
parti, aux efforts faits par lui pour protéger
l'ordre public gravement compromis par la
République, et à l'armée qui l'avait si fidèle-
ment aidé dans cette tâche, en dépit des
excentricités radicales.

Le pays conservateur a parfaitement com-
pris la pensée et la portée de ce vote que la
haine des boulangistes, malgré ses malices
cousues de gros fil rouge, ne parviendra
pas à dénaturer.

Nous lisons dans le Moniteur universel:

« Si l'opposition monarchique était pous-
sée par les sentiments dont les républicains
la disent animée, si elle avait voulu faire
œuvre de parti, elle aurait voté pour M.
Ferry. L'élection du candidat opportuniste
aurait eu, en effet, pour résultat, d'exaspérer
les haines qui divisent le parti républicain,
et de le couper en deux d'une façon irrépa-
rable. L'élection de M. Ferry aurait rendu
nécessaire une dissolution à bref délai et per-
mis à la Droite d'aborder le terrain électoral
avec les plus grandes chances de succès,
puisqu'elle y aurait rencontré le parti répu-
blicain divisé en deux fractions irréconcil-
lables. »

Dans les calculs auxquels se livraient,
avant le Congrès, ceux qui espéraient
comme ceux qui craignaient le succès de
M. Jules Ferry, entraient un appoint plus ou
moins considérable de voix conservatrices
nécessaires, de l'aveu de tous, à son triom-
phe. Nous n'avions cessé de dire aux uns et
aux autres que cette hypothèse était pure
chimère, et d'affirmer que nos amis ne vote-
raient point pour l'homme du Tonkin et des
décrets. Nous parlions à bon escient. Les
journaux républicains sont unanimes à
reconnaître que M. Jules Ferry n'a pu trouver
au Congrès d'appui dans la Droite. Le fait

est à l'honneur de celle-ci, et bien qu'il ne
nous cause aucun étonnement, nous tenons
à le constater.

Saint-Gesast vient d'écrire au Figaro une
longue lettre en réponse à M. Francis Ma-
gnard qui lui a demandé de rentrer dans
la vie politique.

Voici un passage de cette lettre:

« Mon Dieu! je ne demandais pas
mieux que de parler, mais que dire? Vous
le savez, mon cher ami, depuis que la vraie
République est là, les républicains disent
tant de mal d'eux-mêmes qu'ils ne laissent
vraiment pas de « copie » aux réaction-
naires.

» Avec toute l'imagination du monde,
on ne peut découvrir une abomination
qu'ils n'aient pas déjà dite les uns sur les
autres, ce qui fait qu'il faut bien plus de
talent pour attaquer la République que les
Monarchies.

» Sous Napoléon III, n'est-ce pas, les
hommes de l'opposition avaient la spécialité
de diffamer l'Empire, les bonapartistes au
moins ne leur faisaient pas concurrence,
tant qu'aujourd'hui, si on veut connaître
les scandales du jour, ce n'est pas dans les
feuilles de la réaction qu'il faut les cher-
cher, mais dans les organes du gouverne-
ment, qui, par rivalités personnelles, font
la peinture la plus effroyable et la plus
vraie de la situation, aucun ne refusant la
besogne, et tous répétant avec orgueil que
la République, étant franche comme l'or,
n'a rien à cacher, et qu'elle seule a le droit
de montrer au monde toutes ses turpitudes
sans rougir.

» A tel point que je me demande com-
ment ils espèrent qu'on puisse se rallier à
un régime qui, d'après eux, a mis la France
dans un état cent fois plus misérable qu'on
ne l'a jamais vue sous les autres gouverne-
ments.

» Aussi quand j'avais lu tout cela, quand
j'avais parcouru ces magnifiques articles
intitulés: « Corruption », « Incapacité »,
« Anarchie », « Trahison », « Concussion »,

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

I

— Je le regrette, mademoiselle, mais il m'est
impossible de vous donner de l'ouvrage en ce
moment.

— Quel jour devrai-je revenir, madame?

— Je ne puis vous le dire, nous manquons de
commandes. A peine pouvons-nous entretenir nos
meilleures et plus anciennes ouvrières.

— Si vous le permettez, je passerai à la fin de
la semaine?

— Comme vous voudrez, mais je crains que ce
ne soit du temps de perdu; d'autant plus, il faut
l'avouer, que votre confection laisse beaucoup à
désirer.

La jeune femme à laquelle s'adressaient ces
mots balbutia une phrase inintelligible, — pro-
messe de mieux faire, sans doute, — et, prenant
congé, ouvrit la porte sans le salut indifférent de
la marchande.

Dans la solliciteuse vêtue de deuil, qu'un châle
léger préservait mal du froid, il nous faut recon-

naître Mina Klarz; dans l'enfant qui l'accompagne,
la petite Rosen.

On touche à la fin de novembre, la journée est
froide mais belle; un pâle rayon éclaire la colline
de Bon-Secours qui domine la cité normande.

— Rosen, veux-tu te promener un peu?

— Je veux bien, répond celle-ci d'un air tran-
quille.

Après avoir parcouru plusieurs rues du vieux
Rouen, les deux sœurs arrivèrent à une vaste
promenade plantée d'arbres. De rares vieillards,
assis sur les bancs abrités du vent, profitaient des
courts moments de douce température. Il pouvait
être trois heures après midi, les jeunes filles
parcouraient la grande allée à plusieurs reprises.
Rosen ne quittait pas la main de Mina, la chère
petite avait perdu ses allures de papillon; elle ne
voltigeait plus comme l'oiseau confiant et jaseur,
en jetant par-ci par-là les notes perlées de son
rire joyeux.

La terre durcie résonnait sous leurs pas. De
temps à autre, le vent soulevait les longues boucles
de l'enfant.

Le givre festonnait les feuilles des arbres restées
dans l'ombre; à peine si le soleil pouvait en
débarrasser ceux qu'atteignait son contact. Le ciel
d'un bleu pâle s'assombria à l'horizon en prenant
des tons plus gris.

Nos promeneuses passèrent près de la grande

cascade, les eaux gelées formaient de brillantes
stalactites qui amusèrent un moment Rosen. Plus
de fleurs dans les corbeilles, plus de chants d'oi-
seaux, plus de gouttelettes musicales aux fontaines.
Les grands squelettes noirs des arbres dépouillés
attristaient le regard. Seuls les sapins et quelques
arbuscules toujours verts égayaient encore le pay-
sage, que la brume allait envahir.

— Il faut rentrer, ma chérie, l'air devient trop
vif, dit tout à coup Mina.

Alors toutes deux reprennent le chemin de leur
demeure.

Dans les rues, on ne rencontre que piétons
affaires dont la bise violace le nez et les oreilles;
que femmes couvertes de fourrures qui arpentent
les trottoirs d'un pas rapide.

Arrivées vers le milieu d'une rue longue, mais
étroite, les sœurs passent sous un porche et se
trouvent dans une cour pavée où languissent deux
lauriers et trois fusains. Au côté droit, se présente
une vieille maison avec un corridor à l'ouverture
béante.

— C'est moi, madame Blovel, dit Mina, car une
porte s'entre-bâille et laisse apercevoir une figure
ridée de vieille femme.

Ayant monté deux étages, elles entrent dans
une chambre de grandeur moyenne, donnant sur
la rue, et contenant seulement les meubles les
plus indispensables.

Il fait très froid dans ce réduit situé au nord,
aussi la jeune fille s'empresse-t-elle d'allumer le
charbon de la grille; bientôt une douce chaleur
se répand dans tout l'appartement. Alors seule-
ment elle enlève le gros tartin qui entoure la
taille de la petite, celle-ci s'installe près du feu.

Mina vient s'asseoir à la fenêtre; malheureuse-
ment elle n'a plus rien à faire. Les carreaux,
n'ayant pas dégelé, présentent aux regards les
dessins les plus bizarres, parfois les plus char-
mants. Dans ces fouillis légers d'une finesse
exquise, se dessinent: ici, un coin de forêt aux
branches contournées; plus loin, une ligne de
pins d'une vérité frappante. Cette vue rappelle à
Mina — qui, autrefois, a parcouru les Vosges avec
les siens, en partie de plaisir — les belles collines
boisées, les sauvages solitudes et jusqu'à l'effrayante
descente en schlitte. Bien que le charme de ce
voyage émouvant persiste dans sa mémoire, il lui
semble que ce passé heureux est un songe. La
guerre, la mort, le doute, ont fait leur œuvre,
fauchant sans pitié: les uns, les êtres aimés;
l'autre, sa dernière illusion. Et la voilà dans cette
chambre nue avec l'enfant! Pourquoi a-t-elle
quitté le nid tiède de Lille où se rattachaient
ses souvenirs et de douces affections? Pourquoi?
Parce qu'elle n'a pas su souffrir en face; debout!
Maintenant, elle récapitule avec amertume les
récentes épreuves: le séjour à Douai, la visite

« Décomposition »... et que vous me demandiez d'écrire, je songeais : qu'est-ce qu'il me reste à raconter maintenant, tous les sujets de chronique sont pris ! Je ne pourrais que les copier, et encore serais-je moins violent, ce qui paraîtrait un peu singulier de la part d'un homme de l'opposition.

Et voilà pourquoi, mon cher ami, je gardais le silence, remettant toujours au lendemain, heureux de trouver le prétexte d'un voyage, d'une affaire pour ne pas prendre la plume..... »

M. Sadi Carnot devient, par ses fonctions, le grand-maître de la Légion d'honneur.

Hier mardi il a été fait grand-croix. On s'est demandé, à ce sujet, si la dignité de grand-croix conférée autrefois, dans les mêmes conditions, à M. Grévy, reste la propriété du Président démissionnaire.

Cette question n'a pas été examinée à la Chancellerie, et ne saurait l'être.

L'article 2 du décret organique du 16 mars 1852, rendu par le prince Louis-Napoléon, président de la République française, porte que le Président de la République est chef souverain et grand-maître de l'ordre de la Légion d'honneur. L'article 4 ajoute que les dignités conférées doivent être acquises à vie, sauf le cas d'indignité.

Par conséquent, M. Grévy, rentré dans la vie privée, reste grand-croix.

Les règlements sont formels.

Ajoutons que M. Grévy n'a payé, à l'occasion de son investiture, ni les droits de la Chancellerie, qui sont de deux cents francs, ni le prix de la plaque, qui est de trois cent vingt-huit francs.

Mais c'est la Chancellerie qui a tenu à ne recevoir aucune somme, et le même fait se reproduit avec le nouveau Président.

C'est le général Feidherbe qui a remis hier matin au Président de la République les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Il y a quelque chose de curieux dans l'unanimité élogieuse, mais sobre, avec laquelle les journaux républicains accueillent l'élection « neutre » du 3 décembre.

Rien d'amusant, par exemple, comme de voir le *Cri du Peuple* et la *Lanterne* illuminer la façade de leurs bureaux, pour fêter l'arrivée au pouvoir d'un homme notoirement connu pour appartenir à la fraction la plus modérée de l'opinion républicaine. Qu'ousent-ils fait alors si les 616 voix s'étaient portées sur le radical M. Floquet ?

Je résume ici le sentiment de toutes les feuilles de nuance avancée en ces quelques mois :

« Ce n'est pas Ferry ! Bravo !... Qui que ce soit, c'est bien. »

L'approbation n'est donc pas positive, elle est purement négative ; ce sont là termes d'algèbre que M. Carnot, polytechnicien, par conséquent mathématicien, saura certainement comprendre.

d'Elisabeth Alvin, la crise de Rosen, c'est déjà loin... depuis, les démarches infructueuses dans les pensionnats : ici on avait son personnel ; là, on voulait une maîtresse à la maison ; Mina, pour rien au monde, ne pouvait exposer sa sœur au retour de la scène de Douai. Là encore, on s'étonnait de peu de références, on demandait des adresses et Mina éludait les questions. Partout, chacun regardait avec méfiance cette jeune fille si triste dans sa robe noire, accompagnée d'une belle enfant de six ans. Après ces tentatives infructueuses, il avait fallu renoncer à tout espoir de ce côté. Sous ces coups répétés du sort, Mina s'aignait de plus en plus ; la destinée la traitait en marâtre, pensait-elle. Cette lutte pour l'existence, qu'il fallait soutenir pied à pied, la révoltait.

Malgré cela, l'idée de retourner à Lille soulevait en elle une violente tempête : l'orgueil s'unissait au cœur pour repousser cette humiliation et cette souffrance. Oh ! si l'on se fût agi d'elle seule, que lui eût importé ! elle pouvait souffrir, mourir même, sans se plaindre ; elle avait l'âme stoïque ; mais l'enfant ? Ce souvenir, au lieu de l'attendrir, l'irritait. Il fallait courir les magasins, essayer des refus, se voir remise au lendemain, au lendemain encore, à huitaine, pour obtenir enfin quelque mince besogne peu rétribuée. De plus, nullement exercée à ce genre de travail, elle recevait souvent

Le *Temps* donne en quelques lignes la généalogie du nouveau Président :

« Carnot, le grand, l'ancêtre, naquit à Nolay, dans la Côte-d'Or, en 1753, et mourut en 1823, exilé, à Magdebourg.

Il eut deux fils : 1° Sadi Carnot (oncle et parrain du Président de la République actuel), né en 1796, au Palais du Luxembourg, qui fut officier du génie ; 2° Lazare-Hippolyte Carnot, né à Saint-Omer en 1804, actuellement doyen du Sénat, et père de Marie-François-Sadi, qui naquit, lui, à Limoges, en 1837. »

Nolay, Paris, Saint-Omer et Limoges, la famille a été, on le voit, un peu partout éparpillée. Le Président a deux frères, l'un qui habite toujours Nolay, et l'autre, on l'a dit, qui est ingénieur à l'École des Mines ; plus un gendre et trois autres enfants.

Un détail assez curieux : M. Carnot père, sénateur inamovible, est le doyen d'âge du Luxembourg.

À l'ouverture de la prochaine session, c'est à lui que reviendra l'honneur de lire à ses collègues le texte du décret par lequel son fils déclarera la session ouverte.

La *Charente* donne d'intéressants détails sur la résidence ordinaire de M. Carnot, pendant les vacances.

M. Carnot habite, avec son père, le château de Savignac, sur les collines qui dominent la rive droite de la Vienne, au-dessus de Chabannais. Ce château a appartenu au général Dupont de l'Étang, l'héroïque soldat dont la gloire sombra dans le désastre de Baylen, pendant la guerre d'Espagne, et qui était frère de M. Dupont-White, le père de M^{me} Carnot.

La famille Carnot, comme la famille Dupont, est très aimée et très considérée dans le Confolentais.

La *Charente* ajoute à ces renseignements ce détail bien connu, dit-elle, dans la région : M. Carnot père, instruit par les sévères leçons de l'exil subi en compagnie de son illustre père, ayant appartenu d'ailleurs à l'école saint-simonienne, a voulu que ses fils eussent chacun un métier. C'est ainsi que le nouveau Président a appris l'état de menuisier et son frère celui de serrurier.

Un ordre du jour

Voici le bulletin de victoire de la démagogie parisienne :

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL

« Le comité révolutionnaire central remercie les républicains de Paris qui, à son appel, ont, par des manifestations décisives, abattu Ferry et sauvé la République du coup d'État, des massacres et de la réaction.

» Vive la République sociale ! »

Pour le comité révolutionnaire central,

Emile EUDES, Edouard VAILLANT.

Il est pénible d'avoir à constater que ces

des reproches. A Lille, pour aider sa mère, Mina reprit le linge et avait même acquis une grande habileté dans ce genre, mais elle ne savait ni préparer ni exécuter la moindre confection. Elle y passait beaucoup plus de temps qu'une ouvrière ordinaire, en faisant moins bien.

Son faible pécule était épuisé ; déjà pour payer d'avance le loyer du mois qu'on allait commencer, elle avait dû mettre au Mont-de-Piété — la rougeur lui montait au front en y songeant — la seule robe de soie noire qu'elle possédait... et si l'ouvrage allait manquer tout à fait ? Une angouisse indicible la saisit au cœur. — Peut-être pourrait-elle découvrir un mansarde à meilleur marché ? Mais ici la maison était honnête, l'air de la seule fenêtre passable. Oh ! la lutte pour la vie ! cette chose lourde, dure, impérieuse, à laquelle tous doivent se soumettre, même ceux qui voudraient planer dans les hauteurs de l'intelligence, elle en sentait cruellement le joug pesant. Le dard éternel s'enfonçait d'autant plus, qu'elle lui opposait un cœur révolté et une volonté insoumise.

(A suivre.)

Infaillible : Inoffensif :

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHEVREUX (30, rue de la Tonnelles). Prix : 3 francs.

déclarations calomnieuses et ces nuances du terrorisme révolutionnaire ont décidé du succès de M. Sadi Carnot. En outre, M. Jules Ferry doit trouver bien iograts ses anciens complices du 4 septembre.

Il les a si bien servis jusqu'au jour où il a voulu se servir lui-même.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

Le marché de nos rentes, bien qu'ayant un peu faibli par suite de quelques réalisations, a cependant gardé son marché en hausse ; le 3 0/0 finit à 82 67 ; le 4 1/2 0/0 à 108.12.

Bénéficiant des bonnes dispositions du marché, le Crédit Foncier accuse une hausse sensible sur ses derniers cours, l'action clôture à 1.418. Les diverses obligations donnent lieu à de nombreuses demandes de la part des capitalistes désireux de s'assurer des bénéfices sérieux par une plus-value prochaine au cours de 500.

La Société Générale se maintient solidement à 483 en augmentation de 2.50 sur son cours de clôture précédente.

La Banque d'Escompte s'élève progressivement pour atteindre bientôt le niveau du pair. Elle termine à 473.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Nos prévisions sur les obligations nouvelles de la Compagnie Transatlantique sont plus que justifiées. La baisse persiste et s'aggrave et les souscripteurs cherchent à se défaire des titres qu'ils ont en portefeuille.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent un marché très actif.

L'action de Panama, suivant nos prévisions, se relève, et malgré les efforts des baissiers termine à 277.50, et les tendances continuent à être meilleures. Les diverses obligations sont également en reprise.

Le marché de nos chemins de fer est ferme.

Nouvelles militaires.

LES DISPENSÉS AU RÉGIMENT

On sait que cette année, pour la première fois, les jeunes gens dispensés du service de l'activité en temps de paix ont été appelés à faire une période d'exercices de deux mois. Cette catégorie formait, par classe, un ensemble d'environ 40,000 hommes non exercés ; et, afin de pouvoir les utiliser désormais, le ministre de la guerre mit à profit l'article 25 de la loi de 1872 lui donnant le droit de convoquer ces jeunes gens et de réglementer leur instruction.

Le règlement est du 31 juillet dernier, il fixe la durée totale des exercices auxquelles sont astreints les dispensés à quatre mois, devant être répartis en trois années : deux mois à faire la première année et un mois chacune des deux autres.

Pour la première période, les hommes seront appelés sous les drapeaux en même temps que les jeunes soldats.

Ils ont donc été mis en route le 2 novembre dernier. Pour la deuxième et la troisième période, les dispensés seront convoqués par ordres d'appels individuels. Les convocations seront faites en principe du 1^{er} février au 1^{er} avril.

L'instruction de ces 40,000 hommes, actuellement au régiment pour deux mois, a été réglée de façon à les initier aussi rapidement que possible aux détails les plus essentiels du service de guerre. Elle est absolument pratique et dégagée de tout ce qui n'est pas indispensable.

Les hommes sont réunis en un ou plusieurs pelotons, suivant leur nombre, et placés sous les ordres d'un capitaine du cadre complémentaire. Les cadres qui sont chargés de l'instruction des dispensés sont permanents et exempts de tout service.

Pendant le premier mois, il y a chaque jour, le dimanche excepté, deux séances d'instruction théorique ou de tir réduit d'une durée de trois quarts d'heure. Chaque homme reçoit soixante cartouches pour ces exercices de tir réduit, qui ont commencé la semaine dernière.

Le deuxième mois, l'instruction comporte chaque jour, sauf le dimanche, deux séances pratiques : une, le matin, de deux heures (exercices à rangs serrés), et une autre, le soir, de trois heures au moins, pour les exercices à l'extérieur ; enfin, une séance de théorie.

Pendant ce deuxième mois, les hommes appelés exécutent aussi leurs tirs à la cible ; ils ont trente-six balles à tirer en six fois et font deux tirs à deux cents mètres, deux à trois cents et deux à quatre cents.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

DON DE JOYEUX AVÈNEMENT

Une grande sortie générale sera accordée dimanche prochain, en l'honneur de la nomination de M. le Président de la République, aux élèves des Ecoles de Fontainebleau, Polytechnique, de Saint-Cyr, de Saumur et des sous-officiers de Versailles.

Un congé sera accordé, dit-on, à tous les lycées, collèges et écoles communales.

M. CHEVALIER

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Chevalier, député de Maine-et-Loire, maire de Chalonnay, décédé après une longue et cruelle maladie. M. Chevalier a longtemps occupé le poste de procureur général à la Cour d'Angers.

« M. Chevalier, député, était aussi conseiller général pour le canton de Chalonnay et maire de cette ville. Il avait épousé une demoiselle Leclerc, d'Angers, et était beau-frère, par alliance, de M. de Millevoys, ancien premier président de la Cour de Lyon.

« Comme magistrat, M. Chevalier occupait parmi les chefs du parquet un rang distingué. Il avait une science de la procédure et une netteté d'esprit qui rendaient faciles les affaires les plus compliquées ; dans ses réquisitoires, il allait droit à la conclusion, qu'il formulait clairement, parfois avec une véhémence qui ressemblait à de la rudesse. Impérialiste très autoritaire, il avait compris, après la chute de l'Empire et l'invasion démocratique républicaine, qu'il y a des libertés dont la société ne peut être dépouillée sans danger pour l'ordre, et nous nous rappelons l'avoir entendu, au Conseil général, défendre, avec une émotion communicative, la liberté des écoles et des pères de famille.

« Rendu en 1870 à la vie civile, M. Chevalier était devenu le conseiller universel de tout le canton. Son temps, sa science juridique, sa parole pleine de brusques saillies étaient toujours à la disposition de qui en avait besoin. Il aimait la popularité et avait su gagner de nombreuses sympathies. Il meurt dans sa 70^e année. »

Nous lisons aussi dans le *Figaro* :

« Les députés conservateurs ont perdu, dimanche, un de leurs collègues les plus appréciés : M. Ernest Chevalier, député de Maine-et-Loire, ancien procureur général d'Angers, officier de la Légion d'honneur.

« Il a succombé aux suites d'une maladie de cœur.

« M. Ernest Chevalier avait été l'ami intime de Gustave Flaubert, son camarade de collège au lycée de Rouen, et c'est à lui qu'étaient adressées la plupart des lettres publiées dans la correspondance de l'auteur de *Madame Bovary*.

« Il était l'oncle de notre confrère M. Albert Mignot, directeur du *Journal de l'arrondissement du Havre*, et le beau-frère de M. Millevoys, ancien premier président de la Cour de Lyon. »

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera son premier Concert à ses membres honoraires aujourd'hui mercredi à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de *Tancredi* (Rossini) : Musique Municipale.
2. Fantaisie sur la *Fille du Régiment* (Donizetti), par M. WEBER, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers, et M. MEINERS, pianiste.
3. *Je n'ai pas l'air* (Dubost), chanté par M. MOLIVIER, premier comique du théâtre d'Angers.

4. *L'Éclair*, fantaisie (Halévy) : Musique Municipale.

5. *L'Enterrement*, chansonnette : M. MOLIVIER.

6. Gavotte pour violoncelle : M. WEBER.

7. Romance pour violoncelle : M. WEBER.

8. *Un franc par cavalier* : M. MOLIVIER.

9. *Terre*, grande valse (Dassonville) : Musique Municipale.

Le piano sera tenu par M. MEINERS,

pianiste du théâtre d'Angers

Le Chef de musique,

V. MEYER.

LES ROSIERS. — Un individu bien vêtu, portant à la boutonnière la décoration de la Légion d'honneur et disant s'appeler Dupinay-Rocourt, s'est présenté chez la dame Frogier, épicière aux Rosiers. Il pouvait, disait-il, obtenir la grâce de son père condamné à 5 ans de réclusion; mais il demandait pour cela une somme de 65 francs.

La dame Frogier refusa. L'homme revint le lendemain, insista, et ce ne fut que sur le refus réitéré de cette dame qu'il se décida enfin à s'en aller.

La femme Frogier a donné le signalement de cet individu à la gendarmerie.

SEGRÉ. — Dimanche soir, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, un terrible accident est arrivé en gare de Segré.

Le nommé Piron, serre-frein, est tombé de son siège pendant qu'un train manœuvrait. Personne, paraît-il, n'a été témoin de sa chute. C'est seulement après le départ du convoi qu'on a trouvé les débris de son cadavre sur la voie.

Piron habitait Angers, rue Thiers. Il était âgé de trente ans. Il laisse une veuve avec un enfant.

LA MONNAIE FRANÇAISE

Il existe actuellement pour quatorze milliards de monnaie d'or ou d'argent ayant cours.

La fabrication de ces chatoyantes rondelles qui font faire aux uns tant de sottises et aux autres tant de grandes choses, ne s'est pas effectuée en un jour. Elle a été accomplie dans un laps de 90 années, c'est-à-dire depuis 1795, date de la première application du système décimal, jusqu'en 1885, ainsi que nous le rappellent les documents officiels publiés par les soins de la direction générale des monnaies et médailles.

Dans ce total, l'or entre pour neuf milliards, chiffre rond.

Ces neuf milliards de francs sont représentés par la pièce de 20 fr. Les pièces de 100 fr., de 50 fr. et surtout de 40 fr., sont peu communes, parce qu'il n'en a été frappé que pour 300 millions de francs.

D'ailleurs, il n'a pas été frappé de pièces de 40 fr. depuis Louis-Philippe.

La monnaie d'argent de 20 centimes, bien que démonétisée en 1866, n'a pas encore disparu, car la direction des monnaies constate qu'il y en a encore pour deux millions dans la circulation.

La monnaie de bronze ayant cours, refondue en vertu de la loi de 1852, représente une valeur de 74 millions de francs.

Nous n'avons plus aujourd'hui que deux hôtels de la Monnaie, l'un à Paris, l'autre à Bordeaux, qui suffisent à l'immense besogne, non-seulement de la fabrication de la monnaie, mais à celle des médailles et au pointage de garantie.

Avant la guerre, la France en possédait un troisième, installé à Strasbourg. Il en a existé un à Lyon, qui a fonctionné jusqu'en 1858, et d'autres à Lille, à Rouen et à Marseille, dont les machines se sont arrêtées en 1857.

M. WILSON EN ÉCOSSE

Un journal de Glasgow dit que M. Wilson a l'intention, quelque soit l'issue de son procès, d'aller habiter l'Écosse, son pays natal. Il aurait acheté une propriété non loin de Queensferry pour 20,000 livres sterling.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1887.

NAISSANCES

- Le 2. — Marthe Percevault, rue Basse-Sancier.
- Le 4. — Emile Mondillon, quai Notre-Dame; — Anne-Alexandrine Petiteau, rue d'Orléans.
- Le 6. — Yvonne Georget, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Ernest Marcadeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 7. — Germaine Guillemé, route de Yarrains; — Madeleine-Joséphine-Henriette-Hermine Choyer, rue de la Grise; — Alphonse-Emile-Louis Jeannin, rue de Lorraine; — Gaston Buffet, rue Duplessis-Morony.
- Le 10. — Jeanne-Eugénie Poullou, rue Saint-Jean.
- Le 13. — Georges Steiner, rue de Rouen.
- Le 14. — Juliette-Victorine Pelouin et Camille Prosper Pelouin, rue de Nantilly; — Yvonne Bottereau, rue de la Visitation.
- Le 16. — Anna-Albertine Pringault, place de la Bilange; — Arthur Delahaye, rue de la Visitation.
- Le 17. — Germaine-Augustine Dézé, rue de Rouen.
- Le 20. — Henri-Edmond Peltier, rue de la Croix-Verte.
- Le 21. — Charles Eugène Leroy, hôtel de la Gendarmerie; — Héloïse-Caroline Barranger, rue de Fenet.
- Le 27. — Yvonne Billoteau, rue Saint-Nicolas.
- Le 29. — Marie-Louise Lhéritier, rue du Collège.
- Le 30. — Jeanne-Louise Boisseau, rue de la Visitation; — Blanche-Amélie Artus, Grand'Rue.

MARIAGES

- Le 5. — Jules-Ferdinand Rousseau, tonnelier, a épousé Marie Amiraault, cuisinière, tous deux de Saumur.
- Le 7. — Ernest-Jean Douault, maréchal-ferrant, a épousé Victorine-Célestine Dupuis, domestique, tous deux de Saumur; — Auguste-Joseph Doneau, boucher, d'Angers, a épousé Julie Pouzet, couturière, de Saumur.
- Le 10. — Charles-Pierre Dufeu, cultivateur, de Saumur, a épousé Augustine Dubois, journalière, d'Épieds.
- Le 14. — Elie-Hilaire Louveau, jardinier, a épousé Marie-Eugénie Saunier, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 15. — Hippolyte-Louis Beaunée, cocher, a épousé Marie-Anne-Emilie Dupont, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 21. — Théophile Chaillos, employé de commerce (veuf), d'Angers, a épousé

Adeline Barreau, couturière, de Saumur.

Le 23. — Célestin-Albert Chauffy (veuf), chauffeur, a épousé Ursule-Augustine Guais, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

- Le 1^{er}. — Jacques Pailly, commissionnaire, 60 ans, rue Brault.
- Le 2. — Noël Pleuvry, boulanger, 58 ans, rue d'Orléans; — Aimée Petiteau, sans profession, 71 ans, veuve André Ponceau, rue de la Visitation.
- Le 3. — Marie Hippolyte, marchande, 48 ans, veuve Jacques Fressinet, à l'Hospice.
- Le 5. — Paul Lelièvre, 5 mois, rue de Rouen.
- Le 6. — Lydie Lebeau, 6 mois, rue de Fenet.
- Le 7. — Louis-Joseph Jousset, serrurier, 44 ans, rue des Capucins.
- Le 11. — Marie-Louise Cendre, 4 an, rue Saint-Jean.
- Le 14. — Sébastien Geiser, journalier, 75 ans, à l'Hospice.
- Le 16. — Louis Coqueret, propriétaire, 76 ans, rue de l'Hermitage.
- Le 18. — Auguste Pellé, terrassier, 52 ans, à l'Hospice; — Michel Hardouin, journalier, 30 ans, à l'Hospice.
- Le 19. — François Montigny, 2 mois, rue Pavée.
- Le 21. — Sophie Joubert, sans profession, veuve Joseph Pouzet, 79 ans, à l'Hospice.
- Le 22. — Françoise Deniau, sans profession, 82 ans, veuve Félix Champneuf, rue de Poitiers.
- Le 23. — François Cordé, menuisier, 82 ans, rue de la Visitation.
- Le 24. — René-Pierre Barbin, employé de commerce, 62 ans, rue du Collège; — Marthe Gruber, 2 mois, rue du Vieux-Pont.
- Le 26. — Germaine Chauviré, 2 ans, à l'Hospice.
- Le 27. — Auguste Vinier, marchand, 57 ans, rue Beaurepaire.
- Le 28. — Salvat Stechepare, maître bottier de l'École de cavalerie, 62 ans, à l'École de cavalerie; — Jeanne Robert, sans profession, 77 ans, veuve Thomas Sandrier, rue de Fenet.
- Le 29. — Cécile Piquet, propriétaire, 79 ans, rue de la Marmaillette; — Armand Vattier, 44 ans, rue de Rouen.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 3 décembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Théâtre illustré: La nouvelle Sorbonne; Histoire des lettres; L'ou-Bangui; Les funérailles d'un chef; Les chats savants, au Cirque d'hiver; Les constables spéciaux; Chronique des Beaux-Arts: Exposition de M. Puvis de Chavannes. — *Vand et Gaud*, nouvelle, par Ch. Le Goffic. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du Sport. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: Théâtre illustré: *La Tosca*, drame de M. Victorien Sardou. — Paris: La nouvelle Sorbonne. — Beaux-Arts: Salon de 1887: Histoire des Lettres. — Au Congo: Chez les Bou-Bangui, peuplade de l'Ou-Bangui. — Au Cirque d'hiver: Les exercices des chats savants. — Londres: Les constables spéciaux recrutés pendant les dernières émeutes. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 30 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

L'Éditeur ÉDINGER vient de faire paraître un roman: «*Évangile d'Amour*», dans lequel HENRI PAGAT met aux prises, d'une façon saisissante, la passion humaine et la passion religieuse. Il se dégage de ce drame la sensation qu'un coin d'âme humaine vient de nous être révélé, et rien n'est plus angoissant que la lutte où se débat le héros du livre, superbe figure, largement peinte et qui restera dans notre littérature moderne.

Ce volume, édité d'ailleurs avec le plus grand soin et orné d'une superbe couverture en couleur, fait partie de cette collection à 2 fr. le volume qui, malgré la modicité de son prix, se recommande aux bibliophiles.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 8 décembre,

Carmen, opéra-comique en 4 actes, musique de G. Bizet.

Samedi 10 décembre,

La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

Dimanche 11 décembre,

MATINÉE A 1 HEURE 1/2

Marceau ou les Enfants de la République, drame en 5 actes.

A l'étude: *La Fée aux Roses*, opéra-comique féerique. — *Zampa*, opéra-comique. — *La Fille du Tambour-Major*, opéra-bouffe.

Nous avons l'honneur d'informer M. les Maîtres d'Hôtels, d'Auberges et Garnis, que des feuilles d'inscription de voyageurs sont à leur disposition à

L'IMPRIMERIE P. GODET

4, place du Marché-Noir, à Saumur.

Ces feuilles sont établies conformément à la loi.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

La marque du Bébé Jumeau

Nous avons consacré quelques lignes dans notre numéro du 3 décembre au *Bébé Jumeau*, mais nous n'avons pas insisté assez sur la nécessité pour le public de se mettre en garde contre les imitations souvent si malheureuses qu'on a faites de ce merveilleux bébé. Rappelons que le *Bébé Jumeau* en chemise porte son nom sur une étiquette en satin avec les mots *BÉBÉ JUMEAU* en lettres d'or, et quand il est «*habillé par la Maison*» il a un brassard au bras gauche portant la même inscription. Le public doit exiger cette marque. C'est pour lui le seul moyen d'acquiescer le véritable *Bébé Jumeau*, celui qui est le bébé par excellence, incassable, élégant et gracieux au possible, le bébé national, le roi des bébés, le cadeau à la mode, enfin celui qui faut acheter, et qui tombe la concurrence étrangère.

La maison Chevet, du Palais-Royal, prévient les amateurs de *Foies gras truffés*, qu'elle a mis un dépôt de sa fabrication à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus 2 fr., 3 fr. 25, 4 fr. 50 et 6 fr. la terrine.

La maison GEORGES DOUESNEL tient également les marques Louis et Hafer de Strasbourg et Deschauliers de Ruffec, aux prix les plus réduits.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NIÈCE ET FILLEULE

DU CAPITAINE MERSEON

III

Cependant la guerre continuait toujours, et tous les jours on se battait. Trois mois après, vers l'automne, le capitaine Merseron fut nommé chef de bataillon et obtint la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Tout lui souriait. Son rêve était presque réalisé, et la figure du nouveau commandant révélait une joie profonde, qui devait vite, hélas! se changer en deuil.

Le même jour, Gérard revint au bataillon, complètement guéri de sa blessure et ne songeant qu'à reprendre la lutte et à se battre comme auparavant. Mais son cœur était pris définitivement, et il revenait amoureux de la belle enfant qui l'avait recueilli sur le champ de bataille et qui lui avait sauvé la vie.

Très expansif de sa nature et ne pouvant garder pour lui seul un secret qui dévorait son cœur et brûlait ses lèvres, Gérard s'en ouvrit au commandant Merseron, qui l'écouta en souriant.

— C'est bien, dit-il, mon jeune amoureux. Tu as, parbleu, mille fois raison, ma nièce est char-

mante et je suis ravi de l'avoir emmenée avec moi; mais nous causerons de cela après la bataille prochaine qui doit enfin nous délivrer de ces maudits Chinois!

Les troupes se concentraient, en effet, vers la frontière chinoise. On espérait toujours en flair, on battait les Chinois, on les repoussait, on les chassait des bois, des ravins, des rives, des fleuves, et toujours on en trouvait devant soi. Cette guerre avait ceci de particulier que plus on tuait d'ennemis et plus on en voyait. Il semblait que l'empire de la Chine fut impénétrable.

Un matin, l'alarme fut donnée et les clairons retentirent dans tout le camp français. Les Chinois étaient signalés en nombre sur les hauteurs que l'armée avait devant soi. Vers dix heures, la bataille s'engagea sur toute la ligne et nos soldats se battirent comme des lions. Ils étaient un contre quatre, mais on eût dit qu'ils étaient plus nombreux que les ennemis, tellement ils se multipliaient.

Le commandant Merseron entraîna son bataillon au plus épais de la mêlée. Il était héroïquement soutenu par tous les officiers et notamment par le capitaine Baudon et le lieutenant Gérard, qui, dans leur compagnie, rivalisaient de courage. Merseron s'élança sur les hauteurs et fit une trouée par laquelle passa toute l'armée à la poursuite des Chinois en déroute.

Mais de tels faits d'armes sont parfois payés

de la vie. A trois heures, en plein triomphe, au moment où il venait de recevoir des éloges de la propre bouche du général en chef, le commandant Merseron reçut une balle à l'estomac et fut laissé pour mort sur le champ de bataille.

Quelques minutes après, alors que les balles pleuvaient encore tout alentour, sa nièce et filleule était près de lui, trouvant dans sa vaillance naturelle la force de ne pas pleurer pour ne pas l'émuouvoir, et soutenant sa tête pâle sur ses genoux. Le capitaine Baudon et le lieutenant Gérard, prévenus par des amis, accoururent bientôt se joindre à elle, et le commandant, à sa dernière minute, eut la consolation d'être entouré par ses amis.

Comme le capitaine lui demandait avec anxiété comment il se trouvait, Merseron eût une réponse énergique:

— E..., mon cher, mais les gueux sont brossés!

Puis, saisissant les mains de sa nièce et du lieutenant:

— Après la campagne, mes enfants, mariez-vous et pensez quelquefois à moi!

Se tournant enfin péniblement du côté de son vieil ami qui ne pouvait retenir ses larmes et sanglotait, la tête dans ses mains:

— Eh bien, Baudon, murmura-t-il, qu'en penses-tu?

— Moi! s'écria le capitaine, enfin vaincu par l'évidence, je pense que les cœurs de femme sont des cœurs de héros.

CH. SAINT-MARTIN.

FIN.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GIBAUT.

Par jugement en date du 28 novembre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Doussain, Gustave, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Gibault, marchand de cuirs à Saumur.

Pour extrait :
(846) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 28 novembre 1887, le sieur Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, a été déclaré inexcusable.

Pour extrait :
(847) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Par jugement en date du 28 novembre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Guignard, marchand de vins à Saumur.

Pour extrait :
(848) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 14, et de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques.

D'IMMEUBLES

Comprenant :

Maison et dépendances, Jardin et Morceaux de Terre.

Situés à la Clairjardière, commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Louis ASSIER.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 25 décembre 1887, à une heure et demie, en la mairie de Saint-Martin-de-la-Place, par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

Aux requêtes, poursuites et diligences de :
1^o M. Pierre-Armand-Jules Chaillou, cultivateur, demeurant à la Clairjardière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée;

2^o M^{me} Marie Lebouf, épouse dudit M. Pierre-Armand-Jules Chaillou, avec lequel elle demeure, Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 14;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Jean Bouchardeau, cultivateur, demeurant à la Baraudière, commune de la Breille, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Armand-François-Auguste Chaillou, et en vertu de l'article 420 du Code civil à raison de l'opposition d'intérêts qui existe entre ledit mineur et son tuteur légal, l'un des demandeurs, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille dudit mineur tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Défendeur, ayant pour avoué M^e LECOY, avoué à Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée;

En présence encore, ou lui dûment appelé, de M. Auguste Jameron, cultivateur, demeurant à la Prée, commune de Saint-Clément-des-Levées, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc, du mineur Armand-François-Auguste Chaillou, suivant la délibération du conseil de famille sus-relatée.

Le dimanche vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure et demie, en la mairie de Saint-Martin-de-la-Place, et par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente par licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M^{me} Marie Jameron, veuve de M. Louis Assier, la dite dame en son vivant cultivatrice, décédée en son domicile, à Saint-Martin-de-la-Place le neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Martin-de-la-Place

1^{er} Lot.

UNE MAISON, sise au canton de la Clairjardière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, comprenant : deux chambres au rez-de-chaussée, four, greniers, soupenne sous les combles — devant les bâtiments, une cour dans laquelle se trouvent un hangar, une écurie couverte en chaume, une étable couverte en ardoises — un collier adossé à la maison, puits dans la cour — un jardin au couchant des bâtiments.

Le tout porté au cadastre sous les n^{os} 523 P et 524 P pour une contenance de treize ares, joignant au nord Marie Bouvet, au levant le chemin de la Clairjardière au midi M^{me} Séchet, au couchant M^{me} Séchet et M. Deslandes.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200

2^o Lot.

UN MORCEAU DE TERRE, planté de vignes et d'arbres fruitiers, sis aux mêmes canton et commune, porté au cadastre pour une contenance de vingt-quatre ares trente-sept centiares, sous le n^o 517 P de la section B, joignant au nord et au couchant Marie Bouvet, au couchant Jean Chalopin et au midi veuve Séchet.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000

3^o Lot.

UN MORCEAU DE TERRE, en forme de haube, situé au même canton, même commune, porté au cadastre pour une contenance de vingt-quatre ares trente-trois centiares, sous le n^o 517 P section B, joignant au nord Louis Maupoint, au levant le chemin de la Clairjardière, au midi Montaudon et Lemaire, au couchant Coulon.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000

Total des mises à prix : trois mille deux cents francs, ci..... 3,200

Faculté est réservée au notaire de réunir les trois lots en un seul, même après adjudications partielles et sur l'ensemble des mises à prix augmentées des enchères.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;
2^o A M^e DEGREZ, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
3^o A M^e LECOY, avoué collicant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le LUNDI 12 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 7, dans une maison occupée par M^{lle} OLIVIER DE LALRU,

Il sera vendu :

Bois de lits, commodes, armoires, buffets, bureau, table à rallonges et de toilette, armoire à glace, bibliothèque, lits en fer, console et fauteuils Louis XV, chaises en bois doré, glaces, rideaux, tapis ;

Tableaux, objets d'art et de ménagerie ;

Cuisinière en fonte, lessiveuse, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, au dépôt du matériel de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite, réseau de Saumur, et ensuite dans les communes de Bagneux et Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Il sera vendu :

Six wagons neufs pour voyageurs, quatre wagons neufs pour marchandises, trois locomotives, une forge, plusieurs roues et essieux, traverses, rails et un échafaudage ;

Et le LUNDI 19 décembre, à une heure du soir, en les communes de Dampierre, Parnay, Turquant, Montsoreau et Fontevault ;

Il sera vendu : huit wagons pour marchandises, vingt-trois wagonnets, traverses, pompe, deux bassins avec leurs échafaudages et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, châteaueu de la Salle, à Montreuil-Bellay.

BOIS de sciage de toutes sortes. Chêne du Nord et du pays. Parquets, chêne et sapin. Moulures sapin, etc.

M^e E. PATIN

Boulevard Béranger, 124, TOURS.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

Une personne sérieuse et munie de bonnes références, demande place de **gérant** ou **caissière**.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

A VENDRE
GRAINES DE FOIN

Chez M. BAUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DAZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Liègeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, A SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	82 85	82 85	Est	777 50	780	Obligations.			Gaz parisien	586	526
3 % amortissable	85 80	85 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1243 75	1255	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	530	Est	383 95	385
3 % (nouveau)	—	82 85	Midi	1173 75	1178 75	— 1865, 4 %	526	527 50	Midi	399	400 50
4 1/2 % (nouveau)	108	108 75	Nord	1527 50	1562 50	— 1869, 3 %	413 25	413 50	Nord	408	407 50
Obligations du Trésor	518	518 50	Orléans	1320	1312 50	— 1871, 4 %	398 50	399	Orléans	—	401
Banque de France	4320	4315	Quest.	870	887 50	— 1875, 4 %	522	518 50	Quest.	320	320
Société Générale	454 50	459 75	Compagnie parisienne du Gaz	1393	1393 75	— 1876, 4 %	516	517	Paris-Lyon-Méditerranée	397	397 85
Comptoir d'escompte	1040	1045	Canal de Suez	2040	2050	Bons de liquid. Ville de Paris	—	524	Paris-Bourbonnais	397 50	397 50
Crédit Lyonnais	585	576 25	C. gén. Transatlantique	523	530	Obligations communales 1879	480	479	Canal de Suez	590	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1410	1411 25	Russie 5 0/0 1879	100	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	479 50	479	Canal de Panama 6 0/0	365	391 25
Crédit mobilier	340	350				Obligat. foncières 1 ^{er} 88 3 %	363 50	387			
Canal Inter.-Panama	282 50	290									